

Année académique 2025– 2026

Informations spécifiques au **stage d'observation en médecine générale obligatoire** qui précède l'entrée en **MASTER1 - Début du projet de suivi d'un patient chronique**

Condition d'accès aux stages du BLOC 4 et au projet de suivi d'un patient chronique :

Avoir l'UE 4141 ou 4160 (UMons) dans son PAE de MA1 (ce qui est généralement le cas lorsque 165 crédits dont 45 crédits en Bac 3 ont été validés en bachelier.

Important : si l'étudiant·e effectue le stage d'observation durant l'été mais n'obtient finalement pas l'UE l'UE4141 ou l'UE 4160 dans son PAE 2025-2026, il/elle pourra en reporter la note l'année suivante.

I. RAPPEL : PROGRAMME OBLIGATOIRE DE STAGES

En MA1, chaque étudiant doit effectuer **6** stages (5 en cas de seconde session) au cours des différentes périodes prévues par le calendrier de la faculté :

- 1 stage d'observation de 2 semaines en Médecine Générale durant l'été précédant le master
- 1 stage de Médecine Générale de 4 semaines
- 1 stage dans un service d'urgences ou de soins intensifs
- 2 à 3 stages libres (périodes 1 – 2 – 3 du BLOC 5).

II. LE STAGE D'OBSERVATION

Ce stage de **2 semaines** est **OBLIGATOIRE** pour **TOUT·E·S** les étudiant·es qui entrent en master à l'ULB, sans exception. Il coïncide avec le début du **projet de suivi longitudinal d'un·e patient·e chronique** à réaliser durant le master (voir point III de ce document).

Il doit être accompli **APRES la délibération du BLOC 3** et avant la rentrée académique pour les étudiants qui ont réussi en 1ère session.

- Pour les étudiant·es qui ont une seconde session et/ou qui viennent d'autres universités, le stage pourra être accompli jusqu'au 2 novembre 2025 (soit le congé de Toussaint compris). Il peut bien entendu aussi être effectué durant l'été avant la seconde session.
- Le stage peut éventuellement être scindé en 2 x 1 semaine à des périodes différentes.
- Le stage doit impérativement être accompli **en Belgique**, en cabinet ou en maison médicale (pas à l'hôpital), sous la supervision d'un médecin généraliste **que l'étudiant·e devra trouver par lui/elle-même**. Ce médecin devra avoir posséder 2 ans d'expérience en tant que médecin généraliste (soit 5 ans incluant les 3 années d'assistantat) et disposer d'un numéro INAMI **se terminant par 003 ou 004** (ou plus rarement : 001 002 007 008). Il devra pratiquer une médecine générale de famille, factuelle, basée sur les preuves (EBM) et non pas une médecine parallèle.

Le stage ne peut donc PAS être accompli hors des frontières belges.

COMMUNICATION DES INFORMATIONS DE STAGE

A. Consignes aux étudiant·es qui ont effectué leur bachelier à l'ULB

Les informations concernant le stage d'observation devront être encodées dès que possible sur l'application des stages et dans tous les cas au minimum **une semaine** avant le 1^{er} jour du stage. L'étudiant·e devra choisir « attribution par dossier » (P1 – UE4141) et uploader le document de validation complété et signé par le maître de stage.

Grâce au document de validation spécifique au stage d'observation, le Maître de stage aura connaissance des objectifs du stage ainsi que du projet de suivi du Patient Chronique (voir point III de ce document).

Dès la fin de stage et dans un délai de 15 jours maximum, l'étudiant·e fera compléter la grille d'évaluation du stage et la renverra par email à l'adresse dmgulb@ulb.be.

B. Consignes aux étudiant·es qui ont effectué leur bachelier dans une autre université belge ou à l'étranger et qui arrivent à l'ULB

Le stage d'observation est OBLIGATOIRE pour tous les étudiant·es qui entament le master en médecine de l'ULB, **qu'ils ou elles aient fait un stage de médecine générale / d'introduction à la pratique médicale en bachelier dans une autre université ou à l'étranger**.

Au plus tard **une semaine** avant le début du stage, l'étudiant·e devra :

1. faire compléter le document de validation de stage à son maître de stage et l'envoyer par email à l'adresse dmgulb@ulb.be
2. encoder les informations du stage ici > <https://forms.gle/P5GnmyVGcPaFW5Hh8>.

Dès la fin de stage et dans un délai de 15 jours maximum, l'étudiant·e fera compléter la grille d'évaluation du stage et la renverra par email à l'adresse dmgulb@ulb.be.

Lorsque l'étudiant·e sera valablement inscrit·e à l'ULB, les informations relatives à son stage d'observation et la note obtenue seront encodées par le Département de Médecine Générale sur l'application des stages.

C. Consignes aux étudiant·es qui ont effectué leur bachelier à l'UMons et y poursuivent leur cursus

Le stage d'observation est OBLIGATOIRE pour tous les étudiant·es qui entament le master en médecine de l'UMons, qu'ils ou elles aient fait un stage de médecine générale / d'introduction à la pratique médicale en bachelier.

L'étudiant·e devra faire compléter le document de validation de stage au médecin généraliste encadrant et l'uploader sur l'intranet de l'UMons avec les informations demandées au plus tard une semaine avant le début du stage.

Dès la fin de stage et dans un délai de 15 jours maximum, l'étudiant·e fera compléter la feuille de note et la redéposera sur l'intranet.

Les informations relatives au stage d'observation et les notes obtenues seront encodées par le secrétariat de l'UMons sur l'application des stages.

III. DEBUT DU PROJET « SUIVI DU PATIENT CHRONIQUE »

Le stage d'observation permet à l'étudiant·e de choisir un Patient Chronique à suivre jusqu'en MA3.

Il lui appartient de discuter du projet dans son ensemble avec son maître de stage et de le solliciter pour trouver un patient à suivre durant son master. Pour l'y aider, toutes les explications concernant le projet peuvent être trouvées sur le site du DMG à l'adresse suivante <https://dmgulb.be/les-masters/#patient-chronique>. Par ailleurs, le DMG contactera directement le maître de stage encadrant pour le remercier et lui fournir davantage d'information.

Il est donc **indispensable** de lire attentivement **AVANT le stage** les informations relatives au projet afin de pouvoir en exposer les grandes lignes au maître de stage, choisir avec son aide un patient adéquat et s'assurer de son encadrement durant le projet.